

OMPI



N/CR/I/3
ORIGINAL: anglais
DATE: 29 septembre
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

UNION PARTICULIÈRE POUR LA
CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS
ET DES SERVICES AUX FINS DE
L'ENREGISTREMENT DES MARQUES (UNION DE NICE)

CONFÉRENCE DE REPRÉSENTANTS

Première Session ordinaire
Genève, 21-29 septembre 1970

RAPPORT

préparé par le Secrétariat

Ouverture de la session

1. La Conférence de représentants de l'Union de Nice (nommée ci-après "la Conférence") a tenu sa première session ordinaire à Genève, du 21 au 28 septembre 1970.
2. Les Etats suivants, membres de la Conférence à l'ouverture de la session, étaient représentés : Australie, Autriche, Liban, Monaco, Pologne, Tunisie (6).
3. Les Etats et organisations qui étaient représentés par des observateurs figurent dans la liste des participants (document AB/I/INF/5).
4. La session a été ouverte par M. Edward Armitage (Royaume-Uni), Président du Comité ad hoc plénier (voir le document AB/I/33, paragraphe 5), agissant comme Président provisoire de la Conférence.

Décision concernant l'établissement d'une Conférence de représentants de l'Union de Nice

5. Voir le document AB/I/33, paragraphe 14 et annexe B.

Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il a été proposé dans le document N/CR/I/1.Rev. et a été complété par la suite par un nouveau point : "Bâtiment du siège".

Adoption du règlement intérieur

7. Voir le document AB/I/33, paragraphe 17.

Election du Bureau

8. La Conférence a adopté à l'unanimité les propositions présentées par le Comité de nominations (voir le document AB/I/INF/3) et a élu le Bureau suivant :

Président	:	M. Jacek Szomanski (Pologne)
Vice-Présidents	:	Mme Rubi Homsy (Liban)
		M. J.M. Notari (Monaco)

9. M. Léon Egger, Conseiller, Chef de la Division des enregistrements internationaux de l'OMPI, a exercé les fonctions de Secrétaire de la Conférence.

Etablissement d'un rapport sur les dépenses prévisibles du Bureau international pour la période triennale 1971-1973 en ce qui concerne l'Union de Nice

10. Voir le document AB/I/33, paragraphe 103.

Modification du montant maximum annuel des dépenses du Bureau international en ce qui concerne l'Union de Nice et dans la mesure où de telles dépenses doivent être supportées par les pays membres de la Conférence de représentants réunie en qualité de Conférence de plénipotentiaires

11. Voir le document AB/I/33, paragraphe 103 et annexe K.

Admission des observateurs

12. Voir le document AB/I/33, paragraphe 47.

Bâtiment du siège

13. Voir le document AB/I/33, paragraphe 110.

Adoption du rapport de la session

14. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité le 28 septembre 1970.

/Fin du document/

